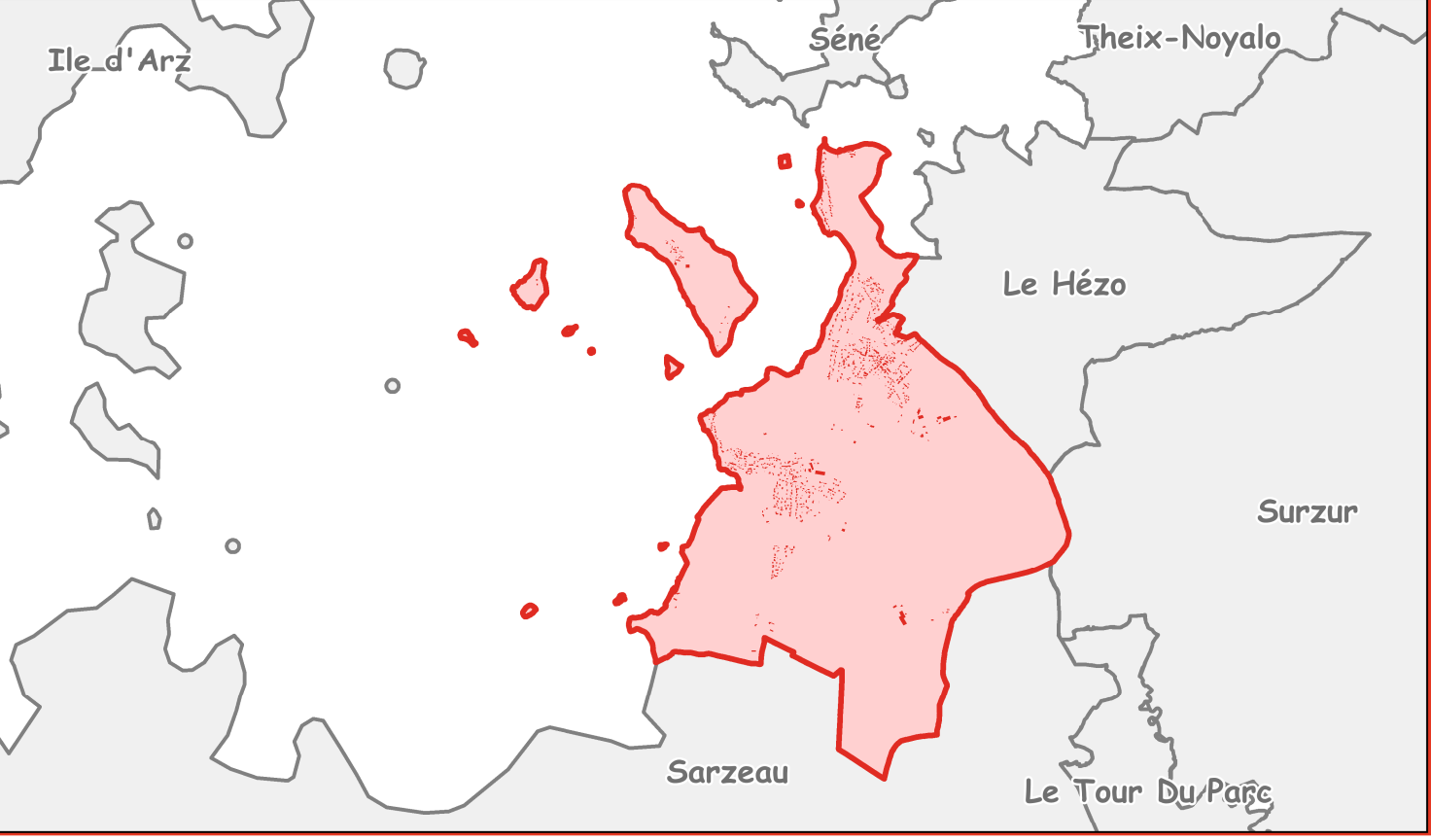


PLAN LOCAL D'URBANISME



6.1. Espaces naturels sensibles au 1 / 6 500e



Arrêt
Vu pour être annexé à la délibération
du CM du 01 09 2025,

Légende :

Zones de préemption du Conseil Départemental au titre des
Espaces Naturels Sensibles

Cadastre et fond de plan :

Bâti dur

Bâti léger

